FIDSUD CDBA
EXPERTISE COMPTABLE CONSEIL AUDIT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ADIL 82

Exercice clos le 31 décembre 2021

ASSOCIATION ADIL 82
RCS MONTAUBAN 310 290 879

SIEGE SOCIAL : 5 RUE JULES FERRY
82000 – MONTAUBAN

FIDSUD CDBA
EXPERTISE COMPTABLE CONSEIL AUDIT

S.A.S FID SUD MONTAUBAN – Expert -comptable – Commissaire aux comptes - Conseil
35 Rue Pierre GAMARRA – B.P. 539 – 82005 MONTAUBAN Cedex
Tél : 05.63.66.77.88 - Télécopie : 05.63.66.96.24 E-mail : montauban@fidsud.fr

Aux membres,

I – OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ADIL 82 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ADIL 82 à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre mission, nous avons été conduits à contrôler la comptabilisation des opérations de trésorerie ainsi que le traitement des subventions octroyées au titre de l'exercice.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association, grâce, notamment, à la prise de connaissance et aux tests effectués sur les procédures mises en place par votre association pour appréhender ces opérations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre

opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association ADIL 82 à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures

d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montauban, le 31 mai 2022

Le Commissaire aux comptes

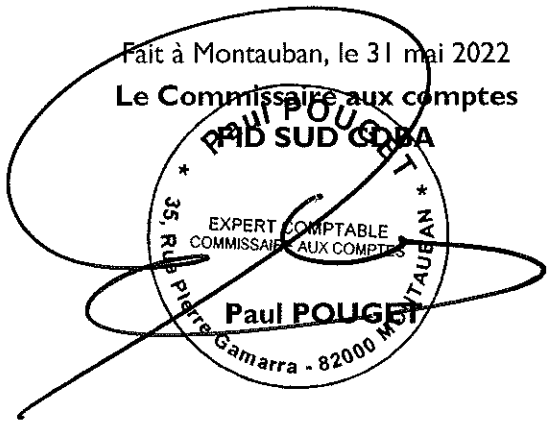

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Désignation de l'association : **ADIL 82**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois **12**

Adresse de l'association : 5 RUE JULES FERRY 82000 MONTAUBAN

Durée de l'exercie précédent **12**

Numéro SIRET 310290879 Code APE 9499Z

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2021				Exercice clos le 31/12/2020	
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE							
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Installations techniques, matériel & outillage industriel	14 674,34	5 278,69	9 395,65	1,82	3 750,28	0,79
	Autres immobilisations corporelles						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	Autres immobilisations financières					250,00	0,05
	TOTAL (I)	**14 674,34**	**5 278,69**	**9 395,65**	**1,82**	**4 000,28**	**0,84**
ACTIF CIRCULANT							
	STOCKS ET EN COURS						
	CREANCES						
	Clients et comptes rattachés					440,00	
	Autres créances	68 700,00		68 700,00	13,28	83 700,00	9,91
	DIVERS						
	Banque						
	Disponibilités	439 111,03		439 111,03	84,90	388 103,62	89,39
	Charges constatées d'avance						
	TOTAL (II)	**507 811,03**	**0,00**	**507 811,03**	**98,18**	**472 243,62**	**99,30**
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
	TOTAL ACTIF	**522 485,37**	**5 278,69**	**517 206,68**	**100,00**	**476 243,90**	**100,14**

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 — page 2

Désignation de l'association : **ADIL 82** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois **12**

Adresse de l'association : 5 RUE JULES FERRY — Durée de l'exercie précédent **12**

Numéro SIRET 310290879 Code APE 9499Z

	PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021		Exercice clos le 31/12/2020	
		Net	%	Net	%
	FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	361 045,50	69,81	337 251,85	70,81
CAPITAUX PROPRES	**FONDS PROPRES**				
CAPITAUX PROPRES	Réserves				
CAPITAUX PROPRES	Report à nouveau				
CAPITAUX PROPRES	Résultat de l'exercice	74 970,02	14,50	23 793,65	5,00
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
CAPITAUX PROPRES	Subventions d'investissement			3 500,00	0,73
CAPITAUX PROPRES	Provisions règlementées				
	TOTAL (I)	**436 015,52**	**84,30**	**364 545,50**	**76,55**
	Provisions pour risques et charges	4 101,32	0,79	7 963,34	1,67
	TOTAL (II)	**4 101,32**	**0,79**	**7 963,34**	**1,67**
	FONDS DEDIES				
	Sur subventions de fonctionnement	4 500,00	0,87	30 000,00	6,30
	TOTAL (III)	**4 500,00**	**0,87**	**30 000,00**	**6,30**
DETTES	Emprunts et dettes assimilées				
DETTES	Fournisseurs et comptes rattachés	5 129,53	0,99	5 535,77	1,16
DETTES	Autres	65 760,31	12,71	60 399,29	12,68
DETTES	Produits constatés d'avance	1 700,00	0,33	7 800,00	1,64
	TOTAL (IV)	**72 589,84**	**14,03**	**73 735,06**	**15,48**
	TOTAL PASSIF	**517 206,68**	**100,00**	**476 243,90**	**100,00**

ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNES				

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/202 au 31/12/2021

Désignation de l'association : **ADIL 82**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois **12**

Adresse de l'association : 5 RUE JULES FERRY 82000 MONTAUBAN

Durée de l'exercie précédent **12**

Numéro StREN 310290879 Code APE 9499Z

	COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
		Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION	**PRODUITS D'EXPLOITATION**						
	Prestations de services	311,89	0,08	1 520,00	0,48	-1 208	N/S
	Montants nets produits d'exploitation	**311,89**	**0,08**	**1 520,00**	**0,48**	**-1 208**	**N/S**
	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION						
	Subventions d'exploitation	318 159,20	85,50	312 183,18	98,73	5 976	1,91
	Produits liés à des financements réglementaires						
	Reprises sur provisions	3 862,02					
	Autres produits	49 787,13	21,16	2 508,85	4,34	47 278	1 884,46
	Sous-total des autres produits d'exploitation	**371 808,35**	**N/S**	**314 692,03**	**N/S**	**57 116**	**18,15**
	Total des produits d'exploitation (I)	**372 120,24**	**N/S**	**316 212,03**	**N/S**	**55 908**	**0,15**
	PRODUITS FINANCIERS						
	Autres intérêts et produits assimilés	449,25	144,04	554,21	36,46	-105	-18,94
	Total des produits financiers (III)	**449,25**	**144,04**	**554,21**	**36,46**	**-105**	**-18,94**
	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
	Sur opérations en capital						
	Sur opérations de gestion						
	Sur Reprises de provisions	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total des produits exceptionnels (IV)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0**	**0,00**
	TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	**372 569,49**	**N/S**	**316 766,24**	**N/S**	**55 803**	**17,62**
	SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
CHARGES D'EXPLOITATION							
	Achats de marchandises et de matières premières						
	Services extérieurs	34 196,23	9,19	29 470,69	7,92	4 726	16,03
	Impôts taxes et versements assimilés	902,65	0,24	843,11	0,23	60	7,06
	Salaires et traitements	190 576,78	51,21	172 379,90	46,32	18 197	10,56
	Charges sociales	65 082,20	17,49	58 862,64	15,82	6 220	10,57
	Dotations aux amortissements	2 023,76	648,87	1 216,86	390,16	807	66,31
	Dotations aux provisions		0,00	168,39	53,99	-168	-100,00
	Engagements à réaliser sur ressources affectées	4 500,00	N/S	30 000,00	0,00	-25 500	-85,00
	Autres charges	31,85	10,21	0,00	0,00	32	
	Total des charges d'exploitation (I)	**297 313,47**	**N/S**	**292 941,59**	**N/S**	**4 372**	**1,49**
	CHARGES FINANCIERES						
	Intérêts et charges assimilées						
	Total des charges financières (III)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0**	**0,00**
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	250,00		0,00		250	
	Sur opérations de gestion	250,00		0,00		250	
	Dot exceptionnelles aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total des charges exceptionnelles (IV)	**250,00**	**80,16**	**0,00**	**0,00**	**250**	**0,00**
	Impôt sur les bénéfices	36,00	11,54	31,00	4,39	-25	
	TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	**297 599,47**	**N/S**	**292 972,59**	**N/S**	**4 627**	**1,58**

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Désignation de l'association : **ADIL 82**				Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois	**12**	**12**
Adresse de l'association :	5 RUE JULES FERRY 82000 MONTAUBAN			Durée de l'exercie précédent	**12**	**12**
Numéro SIRET	310290879	Code APE	9499Z			

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	**74 970,02**	**N/S**	**23 793,65**	**0,41**	**51 176**	**31,83**
	372 569,49	**N/S**	**316 766,24**	**100,36**	**55 803,25**	**17,62**

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services	4 348,50		5 798,00			
Personnel bénévole						
TOTAL						

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Annexe association

PREAMBULE

L'association A.D.I.L. de Tarn et Garonne a pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif contentieux ou commercial.

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 517 206,68 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 74 970,02 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS - COVID-19

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un fait marquant sur l'exercice 2021.
Cet évènement a conduit l'association à fermer temporairement sur l'exercice 2021 sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation pour les raisons suivantes :

- Maintien des subventions accordées par les tiers financeurs au titre de l'exercice
- Recours au télétravail
- L'association n'a pas eu recours à la souscription d'un prêt garanti par l'état.

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euro.

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation.
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.
Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.
La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances usagers, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances usagers font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué dans la présente annexe.

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	15 902	7 669	8 897	14 674
Immobilisations financières	250		250	0
TOTAL	**16 152**	**7 669**	**9 147**	**14 674**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement **TOTAL I**				
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles Installations générales, agencements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique Emballage récupérables et divers	5 513 6 639	2 024	5 513 3 384	0 5 279
TOTAL III	12 152	2 024	8 897	5 279
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**12 152**	**2 024**	**8 897**	**5 279**

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers			
Autres créances	68 700	68 700	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	**68 700**	**68 700**	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	65 950
Autres produits à recevoir	2 750
TOTAL	**68 700**

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	337 252	23 794			361 046
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	23 794	-23 794	74 970		74 970
Dont générosité du public					
Situation nette	**361 046**		**74 970**		**436 016**
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	3 500			3500	0
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	**364 546**		**74 970**		**436 016**
TOTAL dont générosité du public					

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs ;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	30 000	4 500	30 000			4 500	
TOTAL	**30 000**	**4 500**	**30 000**			**4 500**	

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	37 963	4 500		8 601
TOTAL (II)	**37 963**	**4 500**		**8 601**
TOTAL GENERAL (I+II)	**37 963**	**4 500**		**8 601**
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		4 500	33 862	
- financières				
- exceptionnelles				

La variation des provisions correspond aux fonds dédiés et à la provision pour indemnités de fin de carrière. L'association a perçu de la part de la CAF une aide de 30 000 € pour le logement des jeunes en 2020. Ce montant a été utilisé sur 2021.
L'association a également reçu une subvention relative à l'action de sensibilisation au droit et repérage des publics fragilisés. Cette subvention ayant été perçue tardivement, le projet n'a pas pu être réalisé en 2021.
Il a donc été décidé de reporter le montant en fonds dédiés afin de réaliser l'action en 2022.

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	5 130	5 130		
Dettes fiscales et sociales	65 760	65 760		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	1 700	1 700		
TOTAL	**72 590**	**72 590**		

Les postes de produits constatés d'avance correspondent à des subventions perçus en 2021 mais dont l'attribution concerne l'exercice 2022.

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	
Dettes fiscales et sociales	27 249
Autres dettes	
TOTAL	**27 249**

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
MINISTERE LOGEMENT	Actions	52 676	52 676			
ACTION LOGEMENT	Fonctionnement	59 332	59 332			
CAF "Décence"	Actions	43 000	43 000	12 900		
CAF "Action info générale "	Actions	8 500	5 950	2 550		
CAF "logement jeunes"	Actions	30 000	32 346	9 000		
CCGLS	Actions	9 251	9 251			
FSL Conseil dép.	Actions	32 400	16 200	16 200		
FSL GMCA	Actions	26 400	13 200	13 200		
Conseil départemental	Fonctionnement	44 610	44 610			7 800
GMCA	Fonctionnement	12 100	0	12 100		
GMCA - Loyer	Fonctionnement	0	0			
Autres subventions	Fonctionnement	17 045	18 645		1 700	
	TOTAL	335 314	290 710	82 650	1 700	7 800

Récapitulatif des subventions :

- Subvention Etat : 52 676 euros
- Subventions collectivités locales : 129 255 euros
- Subventions autres organisations : 136 228,20 euros

Risque de reversement :

Les subventions versées pour la réalisation d'actions spécifiques font l'objet d'une analyse à la fin de l'exercice afin de vérifier que les actions financées ont bien été réalisées. Une provision pour reversement est pratiquée lorsque :

- L'association n'a pas réalisée tout ou partie des objectifs.
- La convention prévoit une réévaluation ou réduction de la convention.

Pour l'exercice 2021, nous n'avons pas constaté de risque de reversement des subventions après consultation des tiers financeurs.

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Opérations de mises à disposition gratuite de biens

L'association ne bénéficiait plus de la mise à disposition des locaux de la part de GMCA à compter d'octobre 2021 car elle a emménagé dans de nouveaux locaux situé rue Jules Ferry à Montauban.

La mise à disposition des anciens locaux est évaluée à 4 348,50 euros de janvier à octobre 2021.

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Annexe association (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association à la clôture de l'exercice s'élève à 4 101,32 euros.

Les hypothèses retenues sont basées sur :

- le salaire mensuel brut moyen
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 62 ans
- la convention collective
- le nombre d'année de présence dans l'association

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	5	
TOTAL	6	0